

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 16 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le seize octobre à 20 heures 15, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur Philippe Houdaille.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme VERBEKE Muriel, M. MONTHILLER Gérard, Mme LE PAGE Hélène, Mme NICOUD Armelle, Mme MENARD Elise, M. LE CLEGUEREC Marc, M. VERBEKE Jean-Pierre.

Absents excusés : Mme COMBECAU Solenn, M. HIERNAUX Vincent, M. VERSET Nicolas

Secrétaire de séance : M. VERBEKE Jean-Pierre

Le compte-rendu de la réunion municipale dernière est approuvé à l'unanimité.

Objet : Elaboration du PLU => Choix du bureau d'étude

Monsieur le maire rappelle la délibération du 4 juin 2015 prescrivant la réalisation du PLU et l'autorisant à faire les démarches nécessaires de consultation des bureaux d'études.

Il informe les membres du conseil municipal que cette consultation a été lancée courant juillet 2015. La commission chargée de l'étude des candidatures s'est réunie en septembre.

Une offre a été analysée et retenue :

- la Sarl d'Architecture et d'Urbanisme A. Génin et M. Simon, 6 rue du Perche – 75003 PARIS a proposé un devis décomposé comme suit :

- Elaboration du PLU pour un montant de 18 000,00 €HT

et de trois tranches conditionnelles :

- Evaluation environnementale pour un montant de 1 750,00 € HT
- Inventaire détaillé du patrimoine bâti pour un montant de 3 500,00 € HT
- Guide des recommandations pour un montant de 2 800,00 € HT

Soit un montant total de 26 050,00 €HT – 31 260,00€ TTC

Monsieur le maire expose le contenu de la tranche ferme et des trois tranches conditionnelles. Il propose d'exécuter les tranches conditionnelles que si nécessaires.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer et valider le choix des membres de la commission.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le choix de la sarl d'Architecture et d'Urbanisme A. Génin et M. Simon pour un montant d'honoraires s'élevant à 26 050,00 € HT dont les trois tranches conditionnelles à réaliser que si nécessaires.



- AUTORISE monsieur le maire à signer tous les actes nécessaires à la notification du marché à la sarl d'Architecture et d'Urbanisme A. Génin et M. Simon

- DONNE tout pouvoir au maire pour solliciter la participation de la Dotation Générale de Décentralisation et signer tout document utile.

Informations diverses

Mesure d'urgence pour la mise en sécurité du château : Monsieur le maire exprime son fort mécontentement car à ce jour, les travaux de mise en sécurité du château ne sont toujours pas réalisés. Le château étant classé aux monuments historiques, le propriétaire a interdiction d'effectuer la mise en sécurité du lieu sans avoir au préalable reçu l'accord de la DRAC. Comme l'impose la loi, le propriétaire a dû faire intervenir un architecte pour gérer le dossier dans sa globalité. Le dossier a été envoyé avec la demande de travaux à l'architecte des bâtiments de France qui l'enverra ensuite à son tour à la DRAC pour validation. La DRAC a reçu le dossier. Nous attendons donc la validation de ce dossier avec impatience afin que ces travaux de mise en sécurité puissent être réalisés.

Commémoration du 11 novembre : La cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 se déroulera à 10h00. Il y sera déposé une gerbe à l'église. Le message de Monsieur le Ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants sera lu.

Les habitants sont cordialement invités à cette cérémonie à l'issue de laquelle un vin d'honneur sera servi à la mairie.

Chasse : Monsieur le maire va rappeler aux présidents de chasse de veiller à ce que les chasseurs ne s'approchent pas trop près des habitations. Des administrés sont venus en mairie pour le faire constater.

Stationnement : Pour le respect de normes de sécurité, le stationnement le long du mur qui borde la place jusqu'à l'impasse Gabriel Carbon est interdit. Cette interdiction n'étant pas matérialisée jusqu'à présent, va faire l'objet d'une étude prochainement.

Séance levée à 22 heures.

Fait à MOUSSY, le 18 octobre 2015

Le maire,
Philippe HOUDAILLE

